

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX****DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE n°2024-076**

L'an deux mille vingt quatre, le 11 avril à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Patrick DARY**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 29 mars 2024

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
 présents : 21
 votants : 24

OBJET :

Décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Annick HUCHET, M. François BOISSERIE, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET-LACOMBE, Mme Céline BOYARD, M. Roland POURCHET, M. Jean-Claude FRACHET, M. Laurent GORYL, M. Pierre ROUX, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, Mme Evelyne MACHANE, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Monique PLAZZI, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Sandrine FUSADE et Mme Stéphanie TOESCA.

ABSENTS Excusés : M. Daniel BOISSERIE, M. Jacques BLONDY, Mme Delphine PERRIER Gay, M. Ludovic TURPIN, Mme Catherine L'OFFICIAL, Francis CUBERTAFON, Mme Pascale BRACHET, M. Alain BLONDY.

Daniel BOISSERIE donne pouvoir à Patrick DARY
Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Laurent GORYL
Alain BLONDY donne pouvoir à Annie ARNAUD

SECRETAIRE : Roland POURCHET

Rapporteur : J. Cl. FRACHET

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire des décisions suivantes :

- 2024-013 : Site de Bourdelas - Mise à disposition au Comité des Foires concours du Pays Arédien le 9 mars 2024
- 2024-014 : Attribution d'une aide dans le cadre du PDH à Mme Ribaud
- 2024-015 : Achat d'un véhicule Renault Clio à la société FAURIE AUTO Haute-Vienne
- 2024-016 : Convention de mise à disposition d'une partie de la maison de l'enfance avec l'Association "Pomme de Reinette" pour l'année 2024
- 2024-017 : Convention de mise à disposition de locaux à l'Union Départementale CFDT Haute-Vienne pour l'année 2024
- 2024-018 : Ségur-le-Château - Création d'un espace à vocation touristique, culturel et économique : étude géotechnique
- 2024-019 : Convention de mise à disposition du Club-House de la salle multisports avec le Club Arédien de Lutte du 23 au 25 février 2024 lors du Championnat de lutte Gréco-Romaine
- 2024-020 : Convention de mise à disposition du Club-House de la salle multisports avec le club Espérance Tennis de Table le jeudi 7 mars à l'occasion de son Assemblée Générale

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

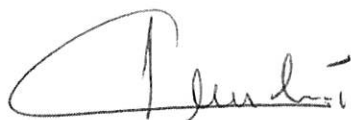
- 2024-021 : Attribution d'une aide dans le cadre du PDH à M. et Mme BOUSSELY
- 2024-022 : Attribution d'une aide dans le cadre du PDH à Mme GATINEAU
- 2024-023 : Attribution d'une aide dans le cadre du PDH à Mme BUISSON
- 2024-024 : Attribution d'une aide dans le cadre du PDH à Mme CELERIER
- 2024-025 : Convention de mise à disposition du Club-House de la salle multisports avec l'ASAVB le 27 février 2024
- 2024-026 : Convention de location précaire de l'étage de la maison sise 3, rue du 8 mai 11945 - Commune de La Roche L'Abeille à la SARL Société Hôtelière Pierre et Isabelle BERTRANET
- 2024-027 : Immeuble sis 16 avenue du Général d Gaulle 87500 SAINT-YRIEIX - Installation d'une chaudière
- 2024-028 : Convention d'entretien et de balisage des sentiers de randonnée avec le groupe local de l'Association des Eclaireurs et Eclaireuses de la Nature pour l'année 2024
- 2024-029 : Contrat de prestations de services tenant à l'analyse du changement potentiel du mode de gestion de Villasports
- 2024-030 : Convention de partenariat entre le Lions club de Saint-Yrieix et le cinéma AREVI dans le cadre de la diffusion en avant-première du film "La Promesse Verte" le 22 mars 2024
- 2024-031 : Convention de mise à disposition de locaux au sein de la France Services à l'Agence "Intérim & Handicap" pour l'année 2024
- 2024-032 : Convention de mise à disposition du Club-House de la salle multisports avec l'ASAVB le 19 mars 2024
- 2024-033 : Convention de mise à disposition du Club-House de la salle multisports avec le Groupe d'Haltérophilie et Musculation (GHM) le 27 mars 2024
- 2024-034 : Convention de mise à disposition du Club-House de la salle multisports avec le complexe Aqua-récréatif Villasports du 11 mars au 5 juillet 2024 dans le cadre de l'organisation des "Classes Bleues"
- 2024-035 : Convention d'exposition "Les Fabuleuses miniatures des Pompiers de France" entre la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix et M. Michel BECHADE du 11 mars au 7 avril 2024
- 2024-036 : Convention de l'entente de programmation et contrat de programmation entre la Communauté de Communes et VEO SAGEC CINE32 SAS relatif au fonctionnement du cinéma AREVI
- 2024-037 : Contrat de location de l'appartement de l'ancienne boucherie sis 25 rue de Saint-Yrieix - Commune de Gandon avec Madame Alexia FAYAT à compter du 1^{er} avril 2024
- 2024-038 : Marché d'assurance – Lot 2 : RC – Avenant n°3
- 2024-039 : Contrat portant intervention de différents participants au Festival Horizon Vert au cinéma AREVI du 3 au 9 avril 2024
- 2024-040 : Convention de mission d'audit et de conseil en assurances avec la SARL MG AUDIT ASSUR

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

- 2024-041 : Attribution d'une aide dans le cadre du Programme Départemental de l'Habitat à Monsieur Alain CHABASSIER

Le secrétaire



R. POURCHET

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,
Le Président



P. DARRIEUS

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.